Vade-mecum des Réseaux Thématiques (RT)

1. Principes constitutifs des RT

Les RT sont un outil de **mise en réseau et de fédération des initiatives et des collègues travaillant sur des champs thématiques proches**. Ils sont construits par objets, volontairement larges et fédérateurs, et non pas par courants. Cette structuration entend favoriser la rencontre, la discussion et la coopération scientifiques entre divers courants de pensée, approches méthodologiques autour d'objets communs.

Les RT contribuent à **structurer la vie scientifique pendant les congrès et tout au long de l'année**, en vue de :

- faire **circuler l'information**
- favoriser la **mise en réseau**, en particulier des jeunes chercheur.es, des collègues isolé.es
- répondre collectivement à des **appels à projets** (ANR, etc.),
- **organiser** des séminaires, journées d'études etc. en dehors des congrès
- **structurer** et faciliter l'organisation thématique du **congrès** annuel de l'AFEP
- organiser des **appels à communication** pour développer les **publications** collectives (numéros spéciaux de revues, ouvrages, manuels etc.)
- développer des **intersections** avec les autres réseaux thématiques et les disciplines voisines

Fidèles à la raison d'être et aux finalités de l'AFEP, les RT doivent **faire vivre le pluralisme** dans ses différentes dimensions (théories, méthodes, inter- et transdisciplinarité), décliner dans leur champ d'étude des **questions transversale**s qui sont au cœur de l'économie politique (rapports sociaux, de pouvoir et de domination, inégalités etc.), déployer en lien avec leur objet des outils de **réflexivité et de renouvellement** des approches (histoire économique, histoire de la pensée, économie féministe, économie décoloniale etc.)

2. Périmètre des RT

Six grands domaines ont été définis pour initier les RT :

- Macroéconomie, Développement, Économie Politique Internationale (MADÉPOLI)
- Monnaie, finance (MoFin)
- Travail, emploi, politiques sociales, Santé (TEMPOSS)
- Territoires, entreprises, secteurs, organisations, ESS (TRESOR-ESS)
- Épistémologies, méthodes, évaluations (ÉMÉ)
- Économie écologique (EconEcol) : RT dont les coordinateur.rices sont également membres de la SoFEE

Les périmètres de ces RT pourront évoluer en fonction des retours d'expérience et à la suite d'une délibération en CA. Il est rappelé que les RT ne visent pas à couvrir l'ensemble des thématiques.

3. Organisation commune des RT

Les RT doivent respecter les chartes écologique et inclusion et diversité de l'AFEP.

Les **coordinateur.ices** des RT sont désignés à la suite d'une délibération du CA de l'AFEP qui examine les candidatures sur la base d'une **diversité de critères** (âge, titulaire/ non titulaire, répartition géographique, thématique, genre etc.). Pour éviter les cumuls de responsabilités, il est recommandé que les coordinateur·ices de RT ne siègent pas au CA.

Chaque RT veillera à son tour à inclure des **membres non titulaires** (doctorant·es, jeunes chercheur·ses, etc.), **des membres de différentes universités, laboratoires ou centres de recherche** afin d'avoir la couverture la plus large et la plus diverse possible.

Les RT disposent d'**outils partagés** (liste de diffusion Renater, espace collaboratif Nextcloud, calendrier partagé synchronisé avec le site AFEP, espace dédié sur le site de l'AFEP) que chaque RT peut compléter par des outils propres.

Afin de favoriser un fonctionnement fluide et harmonisé des RT en **lien avec le CA**, une séquence spécifique en début de séance est consacrée aux RT tous les deux CA, avec **la présence d'au moins un coordinateur.ice**.

Le CA joue un rôle d'**arbitrage** en cas de conflit interne à un RT ou avec un autre RT.

Chaque RT conserve une **autonomie de fonctionnement**, dans le cadre de ces principes communs.

3. Fonctionnement des RT

- **Coordination** :
 - Chaque RT est animé par un **binôme ou trinôme** de coordination (cf. *infra*).
- **Financement des activités du RT** :
 - Financement via les modalités ordinaires de l'AFEP (remboursements de déplacements, demandes de subvention pour événements, etc.). Le CA réfléchit à une procédure accélérée avec par exemple un formulaire standard pré-rempli.
 - Le financement des RT – sous réserve de pertinence et d'un niveau raisonnable de dépenses et de répartition équitable entre RT – a un caractère prioritaire.
 - Les demandes de financement issues d'autres initiatives et qui peuvent s'insérer dans les thématiques d'un RT seront redirigées dans un premier temps vers les coordinateur.ices des RT concernés afin d'étudier la pertinence d'une association avec les activités de ce RT.

- **Organisation de sessions au congrès annuel de l'AFEP** :
 - Les RT organisent des sessions mais n'ont pas vocation à couvrir l'intégralité du programme. D'autres sessions hors RT seront également prévues.
 - En vue de développer des intersections, **il est fortement recommandé d'organiser au moins un atelier ou une session commune avec un autre RT** lors de chaque congrès.
 - Lors de la **soumission des propositions de communication** au Congrès, chacun.e pourra sélectionner sur SciencesConf les RT qui lui semblent correspondre au mieux au contenu de sa communication.
- **Organiser un ou plusieurs évènements en dehors du congrès** (séminaire, journée d'étude etc.)

4. Articulation avec les réseaux existants

- Les RT doivent **s'appuyer autant que possible sur les associations et partenariats existants aux plans national et international**, tout en gardant une **vocation inclusive et ouverte**, en veillant à « aller chercher » et intégrer les collègues au-delà des réseaux existants.
- Exemples :
 - EconEcol : la SOFEE rassemble déjà les approches hétérodoxes sur les thématiques écologiques dans une optique en parfaite syntonie avec les finalités et chartes de l'Afep ;
 - Le RT MADEPOLI pourrait être en partenariat avec l'ADEK, Recherche & Régulation, asso conventionnaliste, le GEMDEV, D-Econ etc. ?
 - Le RT TRESOR-ESS en lien avec l'association d'économie sociale, le RIODD ?